



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Construction, Refit and Related
Services/Construction navale, Radoubs et services
connexes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Barge de 50'	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P029-160541/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 5P029-160541	Date 2016-11-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MC-035-26011	
File No. - N° de dossier 035mc.5P029-160541	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Tania	Buyer Id - Id de l'acheteur 035mc
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0845 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET RÉPONSES DU CANADA

Solicitation # 5P029-160541

BESOIN: UNE (1) BARGE NAVIRE NON-PROPULSÉE DE 50 PIEDS EN ACIER CONSTRUIT CONFORMÉMENT À L'ÉNONCÉ DES BESOINS TECHNIQUES (ÉBT) POUR L'AGENCE PARCS CANADA.

Question 5 :

Para 2.1.2 indique que l'acier servant à la construction devra avoir été sablé à la norme commerciale S.A. 2 et munis d'un apprêt compatible pour l'application de l'époxy. Para 4.1.3 indique que les surfaces intérieures seront revêtues du produit Rust-Anode Primer selon les instructions du fabricant. Est-ce que le Canada est conscient que le produit Rust-Anode Primer n'est pas une peinture et doit être appliqué sur de l'acier nu? Ceci aura comme résultat de sabler l'intérieur de la barge. Est-ce que le Canada accepterait un revêtement époxy à l'intérieur de la barge?

Réponse: Non, nous n'acceptons pas le revêtement époxy sur les surfaces intérieures de la barge. Veuillez noter que la première phrase de l'article 2.1.2 est changée pour lire: L'acier servant à la construction devra avoir été sablé à la norme commerciale S.A. 2 et munis d'un apprêt compatible pour l'application de l'époxy sur **toutes les surfaces extérieures**.

Question 4 :

Est-ce que vous pouvez me dire si le Ministère accepterait une barge en deux sections? Nous pourrions la construire (et probablement pour un prix inférieur) mais il faudrait qu'elle soit en deux sections de 15x50x6'. L'assemblage constituerait d'insérer des goupilles dans des équerres d'assemblage après que les deux sections sont mises une à côté de l'autre dans l'eau.

Réponse : Non, nous ne pouvons pas accepter une barge en deux sections. Les plans architecturaux ont été faits pour que celle-ci résiste à l'hiver prise dans la glace dans l'arctique. Nous voulons une barge selon les plans fournis.

Question 3 (déjà publiée, voir l'amendement 1) :

À l'item 2.3.2 Essais et inspection des soudures, pouvez-vous confirmer que le responsable de l'inspection sera responsable d'effectuer l'ensemble des inspections nommées y compris les tests ultrasoniques? Si le responsable de l'inspection n'effectue pas les tests ultrasoniques, pourriez-vous nous fournir une longueur de soudure à inspecter pour évaluation?

Réponse : Tel que spécifié à l'annexe D attaché à la DP, l'entrepreneur est responsable d'effectuer tous les inspections, les tests et essais requis par l'ÉBT. Aussi, comme le mentionne l'amendement 1, l'entrepreneur devra aussi s'assurer qu'un inspecteur certifié par le BCS inspecte et certifie que tout le soudage est conforme aux exigences des normes du BCS identifiées dans le contrat. Tout le soudage doit rencontrer les exigences des normes du BCS.

Question 2 (déjà publiée, voir l'amendement 1) :

À l'item 4.1.5 Dispositifs anticorrosion de l'EBT, pour évaluation de la soumission, pourriez-vous nous fournir la quantité et le type d'anodes de zinc nécessaires?

Réponse : Selon l'article 4.1.5 de l'ÉBT, il n'y a pas de quantité d'anodes de zinc spécifiée. C'est donc à l'entrepreneur de calculer le nombre d'anodes de zinc nécessaire pour assurer une protection cathodique adéquate pour la surface submergée de la barge.

Question1 (déjà publiée, voir l'amendement 1) :

Il n'y a pas de mention « ou équivalent » sur toutes les marques nommées au devis technique. Pouvons-nous proposer des produits équivalents selon B3000T - Produits Équivalents, 2006-06-16? Plus particulièrement pourrions-nous proposer des produits de remplacement pour le Rust-Anode Primer de la compagnie Galvatech 2000 et les peintures de la compagnie Peinture International nommées à l'item 4.1.3 Revêtements et application de l'EBT puisque le produit GMA197 est indiqué comme pouvant être remplacé par un équivalent?

Réponse : Oui cela est possible durant la période de soumission. Pour ce faire, veuillez suivre les instructions données de la clause B3000T du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat.

Référence : B3000T – Produits équivalents :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B3000T/5>

Amendement 2 :

Cet amendement a été soulevé pour répondre aux questions de soumissionnaires potentiels, voir l'annexe C, version 1 ci-jointe et changer un article de l'ÉBT.

ENLEVER :**2.1.2 Convenance des matériaux**

L'acier servant à la construction devra avoir été sablé à la norme commerciale S.A. 2 et munis d'un apprêt compatible pour l'application de l'époxy. Les quincailleries et boulonneries exposées aux intempéries ou en immersion seront en acier inoxydable.

REEMPLACER PAR :**2.1.2 Convenance des matériaux**

L'acier servant à la construction devra avoir été sablé à la norme commerciale S.A. 2 et munis d'un apprêt compatible pour l'application de l'époxy sur toutes les surfaces extérieures. Les quincailleries et boulonneries exposées aux intempéries ou en immersion seront en acier inoxydable.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.